

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2023-05-081
Séance du 04 mai 2023

Objet : approbation du projet du « Territoire d'énergie – GARD – SMEG » dans le cadre de l'opération « Travaux de mise en discrétion des réseaux secs » - Avenue Ernest-Euzéby – Travaux sur le réseau d'éclairage public

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
19	9	5

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 04 mai à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 27 avril 2023.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Christian **SUAU**, Raymond **MASSE**, Ali **Ouatizerga**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Jean-Louis **MORELLI**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Jean Christian **REY** procuration à P. **BERTHOMIEU**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M. **FOND-THURIAL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ** procuration à C. **ROUX**, Carine **BOISSEL** procuration à C. **MUCCIO**, Sylvain **HILLE** procuration à M. **CEGIELSKI**, Marilynne **FOURNIER** procuration C. **BAUME**, Alain **POMMIER** procuration à J-L. **MORELLI**, Olivier **WIRY** procuration à T. **VINCENT**, Léopoldina **MARQUES-ROUX** procuration à B. **NASS**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Nicole **SAGE**, Fatiha **EL KHOTRI**, Pascale **BORDES**, Audrey **BLANCHER**

Secrétaire de séance : Raymond **MASSE**

Objet : approbation du projet du « Territoire d'énergie – GARD – SMEG » dans le cadre de l'opération « Travaux de mise en discrétion des réseaux secs » - Avenue Ernest-Euzéby – Travaux sur le réseau d'éclairage public

Vu la délibération n° 2022-11-179 du conseil municipal du 16 novembre 2022 donnant son autorisation au « Territoire d'énergie – GARD – SMEG » pour le lancement des études préalables nécessaires aux travaux sur le réseau d'éclairage public dans le cadre du projet global « Mise en discrétion des réseaux secs » - Avenue Ernest-Euzéby,

Considérant que ces études étant terminées, il importe désormais de passer à la phase d'exécution de ces travaux,

Considérant que dans le cadre de ce projet le « Territoire d'énergie – GARD – SMEG » réalisera en 2023 les travaux sur le réseau d'éclairage public,

Considérant que le « Territoire d'énergie – GARD – SMEG » effectuera ces travaux dans les conditions fixées dans l'État Financier Estimatif (EFE) joint en annexe, qui fait mention d'un total de dépenses estimatives arrêté à la somme de 7 535,45 € hors taxes, avec des aides potentiellement attribuables du SMEG de 1 507,09 € (20%),

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 26 avril 2023,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de travaux s'élevant à 7 535,45 € hors taxes, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'EFE, et de demander son inscription au programme d'investissement syndical 2023,
- de demander les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes,
- de s'engager à inscrire sa participation de 9 419,31 € comprenant la participation aux travaux à hauteur de 7 535,45 €, la participation aux frais d'investissement à hauteur de 376,77 € et la TVA à 20% à hauteur de 1507,09 €, telle qu'elle figure dans l'EFE ci-joint,
- d'autoriser Monsieur le Maire à viser l'EFE et la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel et une nouvelle convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public qui pourront définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet,
- de verser sa participation en deux acomptes, comme indiqué dans l'EFE ou au Bilan Financier Prévisionnel : le premier acompte au moment de la commande des travaux, le second acompte et solde à la réception des travaux,

- de prendre note qu'à la réception des travaux, le syndicat établira l'état de solde des travaux et calculera la participation définitive de la commune sur la base des dépenses réalisées,
- de s'engager à prendre en charge tous les frais d'études dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander au service gestionnaire les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 04 mai 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le **09 MAI 2023**

et publié le **09 MAI 2023**

Le Maire
Jean-Yves CHAPELET

